encore entièrement fixé sur le choix du titulaire.

On hésite entre le contre amiral Garnault, qui ne fait point partie du Parlement et M. le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy. Il est probable que le *Journal officiel* de demain matin mettra fin sur ce point à toute incertitude.

Il n'est pas non plus absolument certain que M. le baron Reille soit appelé au sous secrétariat du ministère de l'intérieur. M. de Fourtou le désire, mais c'est un des côtés tristes de ces crises que toutes les ambitions s'éveillent. Les fonctions de M. Reille sont fort convoitées par d'autres. J'ai cependant des raisons de croire que l'honorable député sera maintenu au poste où l'appelle la confiance de M. le ministre de l'intérieur.

Le *Gaulois* a publié, ce matin, divers incidents de la journée d'hier, une série d'informations qui font plus d'honneur à la fertilité de son imagination qu'à la sûreté de ses informations. Je ne m'attacherai pas à signaler les nombreuses erreurs qui sont contenues dans son recit, je dois cependant opposer le plus formel démenti à l'assertion suivant laquelle il aurait été question de la formation d'un ministère de la police, à la tête duquel aurait été placé M. Ducros, l'ancien préfet de Lyon, M. le duc de Broglie n'a proposé rien de pareil et le maréchal n'a par conséquent pas eu à le refuser.

La constitution d'un nouveau cabinet doit avoir nécessairement pour résultat l'élaboration d'un mouvement administratif. On s'en est occupé, dès le début, avec une active décision. Il est très-probable que la liste sera publiée demain matin au *Journal officiel*. Agir promptement et énergiquement, c'est la consigne donnée par le maréchal.

Par l'immense affluence qui se pressait hier, à l'Elysée, le maréchal a pu juger combien son attitude était appréciée. Il a fallu ouvrir quatre salons de plus qu'on n'avait projeté pour contenir la foule des visiteurs, parmi lesquels un grand nombre de diplomates. A ce propos, un journal a prétendu que M. le ministre des affaires étrangères ne s'était pas rendu à la réception. L'affirmation est inexacte.

On annonçait, ce matin, qu'à l'ouverture des séances du Sénat et de la Chambre, lecture serait donnée d'un décret de prorogation. Le premier résultat serait d'empêcher un débat facheux. M. Jules Simon avait, en effet, imaginé de se faire interpeller par un sénateur de la gauche et de saisir cette occasion de prononcer un discours, sorte d'amplification de sa lettre au président de la République. Je n'ai pas besoin d'insister sur le caractère peu digne d'une semblable intervention.

Cette scène fâcheuse a été évitée. Je n'insite pas sur les scènes tumultueuses qui ont eu lieu au Sénat et à la Chambre des députés. Il faut pardonner quelque irritation à la gauche.

Le centre gauche a décidé, aujourd'hui, de rester uni aux autres fractions de la gauche, et les députés qui en font partie se rendront, ce soir, à la réunion plénière que les gauches vont tenir à l'Hôtel des Réservoirs.

P.S. — Au dernier moment, on m'assure que le contre-amiral Garnault est nommé ministre de la marine.

(Autre correspondance)

Paris, 18 mai, 1877

Hier, à Versailles et à Paris, quand on a connu la dépêche de l'Agence Havas, faisant dire au Maréchal qu'il était décidé à réprimer *toutes les démonstrations ultramontaines*, républicains et radicaux ont cru à une reculade du maréchal. Je savais qu'il n'en était rien et que sa résolution était, depuis longtemps, comme je vous l'ai écrit, mûrement arrêtée.

Il ne faut pas que le maréchal et ses conseillers se le dissimulent, il s'agit maintenant d'une lutte à mort entre le maréchal et les partis, au nom desquels parle M. Gambetta. Lutte à mort, car, si le maréchal venait à succomber, nous tomberions sous les coups d'une nouvelle Commune, et alors le maréchal, ses ministres et bien d'autres, sont certains d'être fusillés.

Plusieurs des commandants des grands corps d'armée ont été appelés à Paris.

M. Gambetta dans le discours qu'il a prononcé, hier, avant le vote de son ordre du jour motivé, a eu soin, avec une hypocrisie qui ne dispense pas de certaines grossiéretés de langage, de se disculper de toute pensée d'agression et d'hostilité contre le maréchal de Mac-Mahon. Or, reprocher au chef de l'Etat de subir l'influence d'une camarilla, de se placer au-dessus de la Constitution, d'ignorer les combinaisons de la politique et des équilibres parlementaires; de pareilles attaques ne sont-elles pas une flagrante hostilité ?

M. Gambetta qui ne fait que débiter à la tribune les articles de ses journaux, a reproduit les paroles attribuées au maréchal, à propos du drapeau blanc: « Les chassepots partiraient tout seuls ! » M. le marquis de la Roche-Jaequelein a eu raison de s'écrier: « ce mot là est une invention de vos journaux. » Il n'a jamais été prononcé.

J'avais bien raison de vous dire, que M. Gambetta ne fait que reporter à la tribune les articles de ses journaux, car il a terminé son discours en prétendant que le renversement de M. Jules Simon n'avait pas d'autre but, que de précipiter la France dans une guerre. Or, je vous faisais connaître, hier, que c'était le mot d'ordre propagé par toute la presse républicaine et radicale, tant en France qu'à l'étranger.

La lettre du maréchal au duc Decazes publiée ce matin, par le *Journal officiel*, a pour but de déjouer cette coupable manœuvre de M. Gambetta et des gauches.

Il y a, dans le nouveau ministère, un homme complètement inconnu du public, et dont la capacité est très appréciée dans la haute Chambre ; les sénateurs prétendent que M. Brunet ne tardera pas à faire parler de lui. C'est un bonapartiste très-incolore.

P.S. Grande agitation aujourd'hui à Versailles où ne siègeront plus les Chambres d'ici, peut être à longtemps.

Le général Willers, chargé de la garde des deux Chambres, se promène en uniforme dans les couloirs.

M de Marcère a prononcé aujourd'hui dans la réunion du centre gauche, un discours très-violent pour relever le défi jeté a-t-il dit, à l'opinion républicaine. Le centre gauche a décidé qu'il se rendrait à la réunion plénière des autres gauches qui aura lieu ce soir. Vous voyez que la lutte s'engage sérieusement, et le maréchal et ses ministres, doivent user d'une grande énergie.

Le compte-rendu vous fera connaître la séance orageuse du Sénat et l'incident qui s'est produit dans la Chambre des députés, entre M. Paul de Cassagnac et M. Gambetta qui, contrairement à la Constitution, voulait prendre la parole après le décret de prorogation.

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Demain, fête de la Pentecôte, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas.

—

Il ne suffisait pas à M. Achille Scrépel de donner son assentiment à l'ordre du jour contre les catholiques, il a voulu nous prouver encore son hostilité contre le chef du gouvernement, contre le maréchal de Mac-Mahon.

Malgré son « congé illimité » et son mauvais état de santé, il a fait le voyage de Versailles expressément pour voter contre le maréchal.

Le *Journal officiel* nous apprend, en effet, que le député de Roubaix a pris part au scrutin sur l'ordre du jour motivé, présenté avant-hier par MM. Gambetta, Devoucoux et Lepère. Cet ordre du jour était, on le sait, une véritable déclaration de guerre au Président de la République.

M. Scrépel a voté *pour*.

—

A l'occasion de la fête de Pentecôte, les messes suivantes seront chantées demain, dans nos diverses paroisses :

A St-Martin. — Messe de l'abbé Blin, chantée par la Société de cette église.

A Notre-Dame. — Messe du Sacré-Cœur, de Gounod, chantée par la Société chorale de Notre-Dame.

A Sainte-Elisabeth. — Messe solennelle chantée par la Société chorale l'*Avenir*.

Au Sacré-Cœur. — Messe de Papin à trois voix, chantée par la Société de cette église.

Au St-Sépulcre. — Messe à trois voix, de Vandewyvere, chantée par la Société de cette église.

—

Il s'est accompli dans l'après-midi d'hier, un drame dans l'atelier de M. D... menuisier rue de la Rondelle. Un meurtre a été commis sur la personne d'un ouvrier nommé Albert Treef, par un jeune apprenti, âgé de 15 ans ; le malheureux ouvrier frappé avec un gros morceau de bois est mort cette nuit, à son domicile dans la même rue.

Voici ce qui a déterminé cet évènement tragique.

Pendant le travail, Treef fit quelques remontrances un peu vives à l'apprenti, et s'emporta même jusqu'à le frapper. Le jeune homme proféra des menaces, et ces menaces, qu'on croyait inspirées par la colère du moment, déposérent dans le cœur de l'apprenti un vrai désir de vengeance, pour l'exécution duquel il attendit l'occasion.

A la sortie de l'atelier, le soir, il s'arma d'un morceau de bois de charpente, et quand l'ouvrier passa près de lui, il lui en asséna un coup sur la tempe, avec toute la force que pouvaient lui donner ses quinze ans et sa rage.

Treef tomba, mais ne perdit pas connaissance. En rentrant à son domicile, il se coucha, disant seulement à sa femme qu'il venait d être vigoureusement frappé à la tête. Ce matin, il était mort.

Cet ouvrier menuisier était âgé de 33 ans. L'apprenti qui se nomme Dutilly a été arrêté.

—

Une exposition de tableaux est ouverte, rue Pauvrée, 20. dans l'ancienne fabrique Leclercq, à partir de demain 20 mai ; cette exposition durera une quinzaine de jours.

Les tableaux sont visibles de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

—

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné, dans son audience d'hier, à deux mois de prison et 50 francs d'amende, Joséphine Cornille, une roubaisienne très-sensible aux galanteries du genièvre. Joséphine avait été relevée, lundi dernier, ivre-morte sur la voie publique, et ce n'était pas la première fois, car elle a déjà subi plusieurs condamnations pour infraction à la loi sur l'ivresse.

—

Après l'office du soir, hier, à Sainte-Elisabeth, deux précoces malfaiteurs se sont introduits dans l'église, pour essayer de s'emparer du contenu des troncs.

Ils sont parvenus à arracher le bénitier en cuivre placé près de la porte, ainsi qu'un tronc en bois contenant environ 25 francs.

Ils se sont acharnés à forcer les deux troncs en fer, scellés à proximité de la grande porte d'entrée; mais, malgré l'effort des couteaux dont ils se servaient, ils n'ont pu y parvenir. On s'est seulement aperçu de leur coupable travail, aux traces laissées par les lames de couteau qui ont fait des rayures sur les gonds.

On a arrêté ce matin, les deux jeunes voleurs. Ils se nomment Camille et Alfred Florian, l'un âgé de 14 ans, l'autre de 12, et demeurent chez leurs parents, rue des Fossés. Après avoir fait des aveux complets, ils ont déclaré avoir jeté le tronc en bois dans un champ de blé aux abords de la route de Lannoy.

Il est vraiment déplorable de voir des énormités de ce genre — un vol sacrilége dans une église — commis par des enfants. A cet âge, il faut de bien mauvais instincts ou de bien mauvais exemples pour les amener à de tels actes.

—

On annonce l'arrivée à Roubaix du grand Cirque Sanger et de sa magnifique ménagerie. Le fameux cirque anglais, si célèbre, et dont la presse fait partout l'éloge, a commencé sa tournée d'Europe, et passera par Roubaix, vers la fin du mois.

Il donnera deux représentations, le 28 et le 29 mai prochains, sur la place de la Mairie, où sera dressée son énorme tente qui peut abriter plus de 7,000 personnes.

—

On lit dans le *Propagateur*.

« Nous allons avoir prochainement à Lille une *Exposition de costumes historiques* qui a déjà vivement excité la curiosité dans plusieurs de nos grandes villes: Lyon, Toulouse, Marseille, Bordeaux, etc.

» Uniformes, habits de cour, costumes de gala du XVIIIe siècle, du Directoire, du premier Empire, riches toilettes des femmes, le tout provient de collections particulières, et présente un véritable intérêt.

» Le propriétaire de cette collection est M. Liénard, chevalier de la Légion-d'honneur.

» L'exposition se prépare dans les grands salons de l'ancien Hôtel de la compagnie Lille-Valenciennes, place de la République.

» L'installation sera probablement terminée pour lundi.

» En visitant cette intéressante galerie, on aura en même temps le plaisir de faire une bonne œuvre et de procurer de nouvelles ressources à l'œuvre si sympathique de l'orphelinat Saint-Gabriel pour les garçons. »

—

Le Conseil municipal de Lille a adopté, dans sa séance de mercredi, par 17 voix contre 11, un vœu demandant l'abolition des processions publiques.

C'est au nom de la liberté, que les radicaux lillois veulent interdire les manifestations du culte catholique.

—

La *Semaine religieuse* annonce la mort de M. Chaland, curé de Fechin, décédé le 11 mai, dans sa 73e année, et M. Dewatine, curé de Mortagne, décédé le 13, à l'âge de 64 ans.

—

Comme l'an dernier, un concours de poste aérien aura lieu dimanche 10 juin, à Lille, à l'occasion de la fête communale.

Les amateurs colombophiles de Lille et de la banlieue qui désirent prendre part à ce concours sont invités à présenter chacun un pigeon, le jeudi 31 mai, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, au fort Saint-Sauveur (square du Réduit.

Les pigeons seront expédiés le jour même à Toul et seront conservés au Pigeonnier Militaire, d'où le lâcher aura lieu le dimanche de la Fête.

Ces pigeons seront porteurs de dépêches.

La ville offre, à cet effet, un certain nombre de prix consistant en médailles de vermeil, d'argent et de bronze.

—

La peste bovine semble disparaître de l'Allemagne; malheureusement, il n'en est pas de même en Angleterre : c'est à Londres surtout et dans le rayon de cette capitale que le fléau sévit avec le plus d'intensité. Combattu à outrance par l'abattage immédiat des malades, des suspects et même des voisins, il est resté le même, aussi violent que le premier jour mais plus terrifiant encore en dépit de la promptitude et de la sévérité des exécutions sanitaires.

Les étables envahies et prestement vidées sont situées parfois en des points opposés. Sans cause appréciable, le mal saute brusquement de l'une à l'autre et sévit d'une façon bien inattendue, jetant dans la consternation les possesseurs de troupeaux. Cette situation, qui devient insolite, oblige à un redoublement de surveillance et de sévérité.

Il importe donc que nous nous tenions sur nos gardes : veillons avec un soin jaloux sur nos richesses quand celles de nos voisins restent si fortement menacées.

—

On a extrait hier de la maison centrale de Loos, et remis entre les mains de la gendarmerie belge de Mouscron, le nommé Louis Aerts, âgé de 54 ans, journalier à Loosbeke, inculpé d'assassinat.

—

Nou [redacted] nons que M. Louis Bayart [redacted]

Un obit solennel du mois sera célébrer en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 22 mai 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame FLAVIE-DÉSIRÉE SEGARD, épouse de Monsieur PIERRE GLETON, décédée à Roubaix, le 21 avril 1877, à l'âge de 64 ans et 2 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 21 mai 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame MARIE-JOSEPH-SIMONE VOREUX, veuve de Monsieur JEAN-BAPTISTE MOULARD, décédée à Roubaix, le 1er mai 1876, à l'âge de 71 ans et un mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 22 mai 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur PHILIPPE MEYERS, époux de Dame BARBE MERTENS, décédé à Mont-Saint-Amand-lez-Gand, le 22 avril 1877, à l'âge de 78 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cour d'assises du Nord

Audience du vendredi 18 mai 1877

(De notre correspondant particulier)

PRÉSIDENCE DE Me HIBON, CONSEILLER,

Affaire AUBLIN et CROCHON

ASSASSINAT ET VOLS QUALIFIÉS.

M. le procureur général occupe le siége du ministère public.

Mes Dhooghe et Rossignol sont assis au banc de la défense.

Sur la réquisition de M. le procureur-général, on ajoute au 12 jurés, deux jurés supplémentaires, et M. le président adjoint aux deux assesseurs, un troisième conseiller.

Pendant la lecture de l'arrêt de renvoie devant la cour d'assises, Aublin pleure et éclate en sanglots, il baisse les yeux, et ne répond que d'une voix troublée. Crochon au contraire a conservé un calme et une impassibilité étonnantes.

Les vols, mis à la charge des deux accusés commencent l'interrogatoire. L'un et l'autre font sur ce point des aveux complets. Aublin à Reims, Crochon à Amiens et à Bruxelles, ont commis des vols, qui leur procuraient le moyen de mener une vie de débauches et de plaisirs.

Avant de commencer l'interrogatoire concernant le crime de Sivry, M. le président fait sortir Crochon, et interroge Aublin. Il a repris son calme habituel. Ses réponses sont adroites, calculées, mesurées: on dirait un acteur débitant son rôle. Il s'efforce de produire certains effets d'étonnement par son jeu de physionomie. Il reconnait, avoir fait deux voyages à Sivry, uniquement dans le but de voler. La première fois, reçu par M. Meurant, il ne put arriver à son but, ni son complice non plus, parce que par inattendu le neveu de M. Meurant se trouvait là, ainsi que la sœur de la servante. Dans le second voyage, il venait encore non pour tuer, mais pour voler; s'il a tué la servante c'est sans préméditation. Aublin avait, avant d'entreprendre cette expédition, acheté des armes, pour lui et pour son complice. Deux casse-têtes, deux poignards, deux revolvers. Il se trouve dans l'impossibilité absolue d'expliquer l'usage qu'il voulait faire de ses armes. Du reste, sur la fin de l'interrogatoire, il est embarrassé, ne voulant, ou plutôt ne sachant comment répondre, il refuse presque de répondre. Il semble alors un peu abattu.

M. le président fait placer un gendarme entre les deux accusés. Puis commence l'interrogatoire de Crochon.

« Je vais, dit-il, vous dire la vérité. Je maintiens toutes les déclarations que j'ai faites devant M. le juge d'instruction. Voilà comment les choses se sont passées. Nous étions à Bruxelles, nous résolûmes d'aller voler chez M. Meurant à Sivry; c'est Aublin qui conçut le plan. c'était toujours lui qui dirigeait [redacted] voulu tuer. Si j'ai été à Sivry c'était pour enlever la caisse du receveur, je ne suis pas coupable de sa mort. »

Une discussion s'engage entre les deux accusés :

Aublin : ce n'est pas moi qui ai tué M. Meurant, mais si cela peut servir à ta défense....

Crochon. — Qui est-ce?

Aublin. — Tu le sais bien !

Crochon. — Crochon. Tu m'accuses, toi! Non content de m'avoir entraîné, non content de m'avoir fait ton complice pour les vols, tu veux encore m'entraîner dans ta chûte. Va, je ne te crains pas, mais s'il y a une vie après celle-ci, s'il y a encore un jugement, tu ne pourras tromper personne. »

Crochon après un moment continue: j'ai dit la vérité, j'ai volé, mais je n'ai pas tué, vous me jugerez d'après vos consciences.

Crochon, quoiqu'ayant parlé avec une certaine violence, se montre pourtant également habile dans sa défense. Toutefois, il répond d'une manière évasive, quand M. le président lui montre que ses déclarations ne concordent pas complètement avec celles de la fille Souillard à qui, il a fait le récit de l'affaire. De plus il ne peut non plus donner une explication sur les armes.

Tantôt, il prétend qu'il voulait effrayer les victimes, tantôt se suicider. Surtout il ne peut expliquer, pourquoi il a jeté son couteau, puisqu'il ne s'en était pas servi.

On passe à l'interrogatoire des témoins.

Premier témoin, M. Izard, voyageur de commerce, 46 ans, a été volé, à Reims, de 200 francs, contenus dans un meuble fermé à clé. Aublin était domestique à l'hôtel.

M. le président. — Aublin, reconnaissez-vous avoir volé cet argent ?

R. Aublin, d'une voix faible : Oui, monsieur.

2e témoin, M. Pantou, marchand-forain, a été volé de deux obligations, renfermées dans un sac de nuit. Le voleur a trouvé la clé du sac dans le tiroir d'une commode.

La femme du témoin avait plusieurs fois dit à Aublin qu'elle avait des valeurs.

3e témoin, M. Morlot, maître d'hôtel à Reims, confirme les deux dépositions précédentes. Aublin se montrait fort poli pour les voyageurs. Le témoin croit à la préméditation d'Aublin. Sous prétexte d'inscription à l'armée territoriale, il demanda son livret qu'il ne rendit plus.

D. Aublin et Crochon, pendant votre séjour à Bruxelles, vous laisiez des absences inexpliquées, fréquentant des maisons publiques, où vous dépensiez beaucoup d'argent. Nous sommes au 17 juin. Aublin, vous voliez partout, vous avez volé une fille soumise et vous avez été reconnu un jour pour le voleur, mais vous avez été relâché. Vous vous laisiez passé pour un réfugié politique. Puis vous avez été arrêté à Liverpool.

L'accusé Aublin reconnaît tous ces faits ainsi que les circonstances de son évasion d'un wagon.

4e témoin, fille Haas, 30 ans. C'est la fille soumise de Bruxelles qu'Aublin a volée.

5e témoin, fille Vanderwald, logeuse, a loué une chambre à Aublin.

D. Ne recevait-il pas souvent un individu, toujours le même ?

D. De temps à autre seulement. Le témoin a vu dans la chambre d'Aublin des ciseaux et une montre de femme. Le témoin raconte une absence de quelques jours que fit Aublin du 20 au 25 juin. Cette femme a pensé que l'assassin de Sivry était Aublin; le signalement public le lui a fait penser.

6e témoin, M. Desmet, commissaire de police à Bruxelles. — Le témoin constate qu'Aublin s'est donné pour un réfugié de la Commune et qu'il a menacé de tuer qui le dénoncerait.

Aublin reconnaît que tout cela est exact.

D. Crochon, vous êtes venu à Amiens où vous avez commis de nouveaux vols? Certains de ces vols sont, suivant une expression de l'accusé, « de vrais déménagements. »

8e témoin, Marie Mahieu, servante, à Lille, a été la maîtresse d'Aublin. Elle a demeuré avec lui quinze jours à Bruxelles. Les deux accusés étaient toujours en voyage, pour la bijouterie, disaient-ils.

M. le président ordonne la lecture des déclarations de la fille Souillard, de la veuve Hordez. Payon ami de Crochon, a dit à la veuve Hordez qu'elle était bien heureuse de de ne s'être éveillée, parce qu'elle avait affaire à des hommes capables de tout.

La fille Souillard constate que Crochon ne voulait pas qu'elle lût ses lettres. Il disait qu'il suivrait Aublin jusqu'à la mort.

Crochon est emmené sur l'ordre du président.

D. Aublin, je fais appel à tout ce qui peut vibrer encore en vous et dans l'intérêt de votre défense.

A Loos, n'avez-vous pas arrêté l'*expédition* de Sivry avec Vital Bernard.

R. Oui, monsieur; Bernard m'a dit que le receveur de Sivry avait un million en caisse.

D. Crochon a-t-il connu ces projets ?

R. Non, monsieur le président.

D. Que fut-il convenu pour l'exécution du plan ?

R. Bernard devait m'avertir.

D. Pourquoi avez-vous choisi le lundi de Pâques, sans attendre la sortie de Vital Bernard ?

R. Pour savoir s'il nous avait dit vrai.

D. Vous avez été chez le receveur le matin et pas le soir.

R. Oui, nous sommes allés le soir seulement, parce que nous avons fait une promenade trop longue.

D. Vous avez demandé au receveur des renseignements sur le personnel de la maison de M. Meurant.

R. Oui.

D. Vous vous êtes dit marchand de bois à Lille ?

R. Oui.

D. Crochon dit qu'à un moment vous lui avez fait un signe comme pour lui demander: Agissons-nous? malgré la présence d'un neveu de la victime.

R. Le jeune homme a toujours été en face de moi et je n'ai pas fait de geste.

D. A neuf heures du soir, qu'est-il arrivé, quand vous êtes entrés dans la maison du receveur ?

R. Je vous en prie, monsieur le président, ces détails m'épouvantent !...

D. Il ne s'agit pas de ce qui vous épouvante, mais de savoir la vérité. Quand le receveur est rentré de son cabinet en disant que l'adresse donnée par vous à Lille était inconnue. qu'avez-vous fait ? qui avez-vous attaqué ?

L'accusé ne répond pas.

M. le président lit la déclaration faite par Aublin au juge d'instruction.

D. Avez-vous saisi et frappé la servante ?

R. Je l'ai dit à l'instruction.

D. Mais ici, avouez-vous l'avoir fait ? avez-vous frappé la servante ?

R. Si je dis non, vous ne me croirez pas. Oui, je l'ai frappée, à cause des cris que j'entendais dans le voisinage.

D. La malheureuse avait reçu 18 coups de couteau à la poitrine. Que faisait Crochon pendant ce temps-là ?

R. Je l'ignore.

D. Par qui M. Meurant a-t-il été tué.

R. Je l'ignore.

D. Avec qui Meurant a-t-il lutté ?

R. Avec Crochon.

D. Quand vous en avez eu terminé avec la servante, où en était la lutte de Crochon avec Meurant.

R. Je n'en sais rien, c'est à Crochon, mon accusateur, de le dire.

D. Eh bien, Crochon dit que vous lui avez crié : Tu ne peux donc pas l'empêcher de hurler ! Vous vous êtes alors jeté sur Meurant « comme un tigre, » dit votre co-accusé.

R. Je ne me rappelle de rien; j'avais la tête perdue.

D. Qu'avez-vous fait, une fois la servante morte ?

R. Je me souviens seulement que je me suis mis devant, en face une porte fermée.

D. Cependant, avant d'aller au coffre-fort, vous avez enlevé à Meurant son trousseau de clés. Vous savez donc s'il était mort en ce moment.

R. Je ne me souviens pas ?

D. Voulez-vous me répondre. Avez-vous frappé le receveur ?

R. Non.

D. Vous avez avoué au juge d'instruction que, seul, vous aviez frappé. Encore une fois, quand la servante a été morte, et que vous êtes allé prendre les clés de Meurant, celui-ci vivait-il encore ?

R. Je n'en sais rien. Vous ne pouvez, vous, monsieur le président, comprendre combien on a la tête perdue dans un pareil moment.

D. Pour la dernière fois. Aublin, avez-vous frappé Meurant ?

R. Non. Nous venions pour voler, non pour assassiner.

[redacted] de tuer quatre personnes?

Q. Je n'ai pas dit cela. Je m'en rapporte à tout ce que j'ai déclaré dans les *instructions*.

D. Vital Bernard vous a conduit jusqu'à Grand-Rieux. Vous, Crochon et Aublin, vous avez continué votre chemin?

R. Arrivés chez le receveur, répond Crochon, la servante nous fit asseoir dans une première pièce. M. Meurant était à sa caisse ouverte et je le voyais. C'était le moment d'agir. M. Meurant fermant sa caisse. Il était en face de moi. Je le saisis à la nuque et lui portais l'autre main à la bouche; car il était bien convenu que nous devions bâillonner et lier les gens de M. Meurant: c'était le moyen de leur faire donner leurs clés.

D. Mais vous aviez des armes, pourquoi faire?

R. Pour intimider les victimes. De ma part, jamais il n'y a eu là d'autre intention.

D. Augustine Soulliard a dit que vous lui avez raconté cette scene de meurtre?

R. Je n'ai pas pu la raconter autrement qu'elle n'a eu lieu.

D. Crochon, persistez-vous à accuser Aublin d'avoir frappé M. Meurant?

R. Oui.

D. Aublin, que répondez-vous?

R. J'ai dit la vérité.

Crochon, avec violence :

Menteur ! menteur ! après m'avoir perverti, il ment encore ! ! !

D. Qui a été au coffre-fort?

R. Aublin et moi.

D. Pourquoi n'avez-vous pas essayé de briser le coffre-fort?

R. Je ne sais.

D. Un enfant était corrigé dans une maison voisine. « On dirait qu'on t'assassine, » lui dit son pére. Ce mot « assassine » vous l'avez entendu, il vous a effrayé?

R. Non.

L'audience continue.

VERDICT

(Par voie télégraphique)

Douai, samedi 4 h. 40 soir.

Le jury a rendu un verdict affirmatif sur toutes les questions; il admet les circonstances atténuantes pour Crochon.